



No de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

Procès-verbal de la réunion mensuelle du conseil de la municipalité de la Paroisse de Ragueneau tenue à la salle municipale de Ragueneau le lundi 10 septembre 2018 à 19 h 30 à laquelle sont présents :

Monsieur Gilbert Dupont
Monsieur Claude Lavoie
Madame Roxanne Caron

Madame Huguette Tremblay
Madame Laurence Martel
Monsieur Romain Bergeron

Sous la présidence du maire, monsieur Joseph Imbeault.

2018/09-01

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La séance est ouverte à 19 h 30 par le maire, monsieur Joseph Imbeault, qui en est le président.

Madame Marie-France Imbeault, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, fait fonction de secrétaire de la réunion.

2018/09-02

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La secrétaire fait lecture de l'ordre du jour. Le point suivant est ajouté aux affaires nouvelles :

a. OMH de Ragueneau – Annulation de la résolution 2018/07-27 a, i

L'ordre du jour ainsi modifié est proposé par le conseiller, monsieur Romain Bergeron, et résolu à l'unanimité des conseillers. Avec le consentement unanime des membres du conseil, le point « Affaires nouvelles » restera ouvert.

2018/09-03

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par le conseiller, monsieur Claude Lavoie, et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de l'assemblée tenue le 27 août 2018 soit accepté.

2018/09-04

LECTURE ET DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'est déposée au conseil municipal.

2018/09-05

PRÉSENTATION ET ADOPTION DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Il est proposé par le conseiller, monsieur Romain Bergeron, et résolu à l'unanimité des conseillers que l'état des revenus et des dépenses au 31 août 2018 (revenus : 1 532 619 \$, dépenses : 1 193 423 \$, conciliation à des fins fiscales : 339 196 \$, excédent : 298 122 \$) soit accepté.

2018/09-06

PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par le conseiller, monsieur Claude Lavoie, et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes déjà payés d'une somme de 56 561,07 \$ soient acceptés et que les comptes à payer au 31 août 2018 d'une somme de 82 805,29 \$ soient acceptés et payés, le tout totalisant une somme de 139 366,36 \$.



No de résolution
ou annotation

2018/09-07

RAPPORT MENSUEL DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL ET EN BÂTIMENT

Il est proposé par le conseiller, monsieur Gilbert Dupont, et résolu à l'unanimité des conseillers que le rapport du mois d'août 2018 présenté par l'inspecteur municipal et en bâtiment, monsieur André Gagnon, soit accepté comme dépôt.

2018/09-08

RAPPORT MENSUEL DE L'AGENT DE DÉVELOPPEMENT

Il est proposé par la conseillère, madame Roxanne Caron, et résolu à l'unanimité des conseillers que le rapport du mois d'août 2018 présenté par l'agent de développement, monsieur Médéric Gagnon, soit accepté comme dépôt.

2018/09-09

PROCÈS-VERBAUX ET SUIVI DES COMITÉS

Chaque conseiller présente l'avancement des comités dont il a la responsabilité.

Aucun procès-verbal n'est déposé.

2018/09-10

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2018-12

Règlement modifiant le règlement n° 2012-03 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté un Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux conformément à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (R.L.R.Q., c. E-15.1.0.1);

CONSIDÉRANT QUE la loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec est entrée en vigueur le 19 avril 2018;

CONSIDÉRANT QUE cette loi modifie la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et nécessite que la municipalité modifie son Code d'éthique et de déontologie au plus tard le 19 octobre 2018;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par la conseillère, madame Huguette Tremblay, qui a aussi présenté le projet de règlement lors de la séance du 27 août 2018;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié le 30 août 2018, résumant le contenu du projet de règlement et indiquant le lieu, la date et l'heure de la séance où le règlement doit être adopté;

CONSIDÉRANT QUE les formalités prévues à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ont été respectées;

POUR CES MOTIFS ET EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Huguette Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement n° 2018-12 lequel décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 AJOUT D'UN ARTICLE

Le règlement n° 2013-02 intitulé « Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux » est modifié en ajoutant après l'article 5.7 l'article suivant :

« **5.8 Obligations suite à la fin de son emploi**



No de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

Procès-verbal de correction
Résolution 2018/09-10 – ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2018-12

Conformément à l'article 202.1 du Code municipal, la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la Municipalité de la Paroisse de Ragueneau, apporte une correction à la résolution numéro 2018/09-10.

À la simple lecture du texte et des documents soumis à l'appui de la décision du conseil d'adopter cette résolution, il appert qu'une erreur s'est glissée, de sorte que la correction apportée à l'original de ce document est la suivante:

À l'article 1 « **Le règlement n° 2013-02** » est remplacé par « **Le règlement n° 2012-03** »

J'ai dument modifié l'original de la résolution numéro 2018/09-10 en conséquence.

Signé à Ragueneau ce 21 mai 2019.

Marie-France Imbeault
Directrice générale et secrétaire-trésorière



No de résolution
ou annotation

Dans les douze mois qui suivent la fin de son emploi, il est interdit aux personnes suivantes :

1. le directeur général et son adjoint;
2. le secrétaire-trésorier et son adjoint;
3. le trésorier et son adjoint;
4. le greffier et son adjoint;
5. tout autre employé désigné par le conseil de la municipalité;

d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction, de telle sorte que lui-même ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions antérieures à titre d'employé de la municipalité. »

ARTICLE 2 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

2018/09-11

ANNULATION DE L'AVIS DE MOTION N° 2018-04

Il est proposé par la conseillère, madame Laurence Martel, et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal annule l'avis de motion, donné lors de la séance du 12 mars 2018 (résolution n° 2018/03-12), relativement à un futur règlement modifiant le Règlement de plan d'urbanisme n° 2015-02 (affectation industrielle Chemin d'Auteuil).

2018/09-12

ANNULATION DE L'AVIS DE MOTION N° 2018-05

Il est proposé par la conseillère, madame Laurence Martel, et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal annule l'avis de motion, donné lors de la séance du 12 mars 2018 (résolution n° 2018/03-14), relativement à un futur règlement modifiant le Règlement de zonage n° 2015-03 (nouvelle zone I123) en concordance avec le Règlement 2015-03 modifiant le plan d'urbanisme relatif à l'agrandissement de l'affectation industrielle, lot 51 du rang IV.

2018/09-13

ACHAT DE RÉSERVOIRS POUR MAZOUT

CONSIDÉRANT QUE les réservoirs pour mazout situés au garage municipal sont désuets;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller, monsieur Romain Bergeron, et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, madame Marie-France Imbeault, à faire l'achat de deux nouveaux réservoirs pour mazout pour un montant d'environ 1 900 \$ provenant du surplus accumulé.

2018/09-14

AFFAIRES NOUVELLES

a) OMH de Ragueneau – Annulation de la résolution 2018/07-27 a, i

Il est proposé par le conseiller, monsieur Gilbert Dupont, et résolu à l'unanimité des conseillers de refuser le budget 2018 de l'Office Municipal d'Habitation de Ragueneau tel que révisé par la Société d'Habitation du Québec en date du 1^{er} juin 2018 incluant une contribution municipale de 33 592 \$ et d'ainsi annuler la résolution n° 2018/07-27 a, i.

2018/09-15

FERMETURE DES AFFAIRES NOUVELLES

Il est proposé par le conseiller, monsieur Claude Lavoie, et résolu à l'unanimité des conseillers que le point « Affaires nouvelles » soit fermé.



No de résolution
ou annotation

2018/09-16

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, monsieur Joseph Imbeault, répond aux questions des personnes présentes.

2018/09-17

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par le conseiller, monsieur Romain Bergeron, et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20 h.

Directrice générale
et secrétaire-trésorière par intérim

Maire

Je, Joseph Imbeault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.